

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN DE SYNTHÈSE

Première partie de l'examen: épreuve écrite et orale

L'épreuve écrite et orale comprend les étapes suivantes:

1) Lors d'une rencontre préliminaire, l'étudiant.e et son/sa directeur/riche de thèse établissent le thème général de recherche sur lequel porteront les deux questions d'examen. L'étudiant.e s'accorde ensuite le temps nécessaire pour documenter son thème selon les axes retenus avec son directeur.

2) L'étudiant.e procédera à l'élaboration d'un pré-projet de recherche. À partir de ses intérêts de recherche (problématique et pré-projet), il précise deux thèmes/champs à explorer qui donneront lieu à sa formulation de deux questions d'examen (le tout en collaboration avec son/sa directeur/trice de recherche).

3) Lorsque le candidat, ayant fait les recherches bibliographiques suffisantes, croit être prêt à se présenter à l'examen et à formuler un pré-projet discuté avec son/sa directeur/trice de thèse, il/elle s'inscrit en examen au secrétariat des 2^e et 3^e cycles (C-3020). Il/elle remet alors aux membres du jury un document de 2 à 3 pages présentation sa problématique de recherche et les deux questions qu'il/elle souhaite approfondir dans le cadre de cette première partie d'examen, accompagné d'une bibliographie thématique pour chaque question. Une fois les bibliographies approuvées, l'étudiant.e et le jury sont convoqués à une réunion pour établir les questions d'examen.

4) Avant la réunion, l'étudiant.e formule deux questions, une sur chaque thème, et chacun des trois professeur.e.s en formule une sur (au moins) l'un ou l'autre thème, en tenant compte des bibliographies soumises. Un répertoire de questions d'examen est mis à la disposition des étudiant.e.s, à titre d'exemple.

5) Lors de la réunion, l'étudiant.e et son jury discutent du choix des deux questions auxquelles l'étudiant.e devra répondre parmi celles proposées. Si aucun consensus ne se dégage, le choix d'une question revient à l'étudiant.e et l'autre au/à la directeur/trice de recherche. On s'entend également sur les dates de remise des réponses et des examens oraux. Le/la professeur.e président.e du jury dépose au bureau du/de la TGDE des 2^e et 3^e cycles un formulaire présentant le résultat des discussions dates et questions qui est signé par l'étudiant.e.

6) L'étudiant.e a un mois pour répondre aux deux questions. S'il/elle le juge à propos, il/elle peut rédiger un seul texte qui intègre ses réponses aux deux questions choisies à la condition de les distinguer nettement. Durant cette période, il est permis à l'étudiant.e de consulter les membres de son jury.

7) Au terme de la période d'un mois, l'étudiant.e transmet aux membres du jury ses réponses (copie papier ou par courriel, selon ce qui a été convenu) ainsi qu'une copie au/à la TGDE des 2^e et 3^e cycles qui les consigne au dossier de l'étudiant.

La défense orale des réponses devant le jury a lieu dans un délai de deux semaines après le dépôt de celles-ci, selon le calendrier établi par la présidence du comité.

Deuxième partie: projet de recherche

À la suite de cette défense orale, l'étudiant.e élabore/reformule son projet de recherche qui doit comprendre les points suivants:

- la description du problème posé;
- une courte revue de la littérature pertinente;
- les objectifs poursuivis;
- la (ou les) méthode(s) de recherche privilégiée(s);
- les résultats escomptés.

Le projet de recherche sera remis (papier ou par courriel, selon les attentes du comité) aux membres du jury à la date retenue par le comité, au maximum un mois après la défense orale de la 1^e partie de l'examen (le tout dans le respect du calendrier établi par la présidence du comité). L'étudiant en transmettra également copie au, au/à la TGDE des 2^e et 3^e cycles qui le consigne au dossier de l'étudiant.e.

La défense orale du projet constitue la dernière étape de l'examen de synthèse de doctorat. Elle sera publique si tel est le désir de l'étudiant.e.

Calendrier type :

Fin 2^e session :

- Discussion évolution thème de recherche avec direction de thèse, suite orientations lectures et préparations en vue de l'examen à venir

4^e session :

- Constitution du comité d'examen de synthèse; rédaction pré-projet s'il y a lieu (à voir avec direction de thèse), thématique de recherche, bibliographie thématique (ou raisonnée)

Début 5^e session :

- Diffusion document auprès des membres du comité d'examen (si pas fait précédemment)
- 1^e rencontre du comité avec l'étudiant

Et tout au long de cette session :

- Rencontres successives du comité au fil du processus d'examen, présentation finale du projet

6^e et dernière session de scolarité :

- Si nécessaire, obtention Certificat d'éthique à la recherche (UdM et ailleurs, selon) et préparatifs de terrain / début du projet de recherche.